

COMMUNE DE BOUVANTE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 04 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, le Conseil Municipal de la Commune de Bouvante dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Luc FAURE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/03/2024

PRESENTS : Jean-Luc FAURE, Maire - Jean-Louis JUILLES - Gilbert BOREL - Zacharie BELLE - Nicolas BRUN - Nadine CORNILLAC - Claude DUBREUIL - Marie-France FAURE formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES : Maryline BERGERON - Alexandre FABRE

Secrétaire de séance : Nicolas BRUN

1/ Approbation compte rendu : Le compte rendu du 22/02/2024 est approuvé à l'unanimité.

2/ Délibérations :

➤ **2-1 / CREATION DE ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENEUVELABLES**

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Monsieur le Maire, après avoir consulté en date du 13 Février les organes délibérants de l'EPCI dont il est membre, à savoir la communauté de communes du Royans Vercors présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones. Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 8 Janvier au 4 Février 2024 selon les modalités suivantes :

- 1. Une consultation cartographique en ligne (<https://carto.parc-du-vercors.fr/>) et retour par mail à transition.ecologique@cc-royans-vercors.org pour avis ;
- 2. Une consultation cartographique en papier en mairie avec un registre papier pour avis.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les zones situées sur le périmètre du Parc Naturel Régional du Vercors (PNRV) et son aire d'adhésion, dont l'objet est la production d'électricité en toiture, ont été réalisées en concertation avec le syndicat mixte gestionnaire du parc. En date du 14 Février 2024 le gestionnaire a émis un avis favorable. Les zones concernées sont les suivantes :

- 3 ZONES PHOTOVOLTAÏQUE SUR TOITURE – L'ensembles des toitures de la commune sont ciblées - plan(s) en Annexe ;

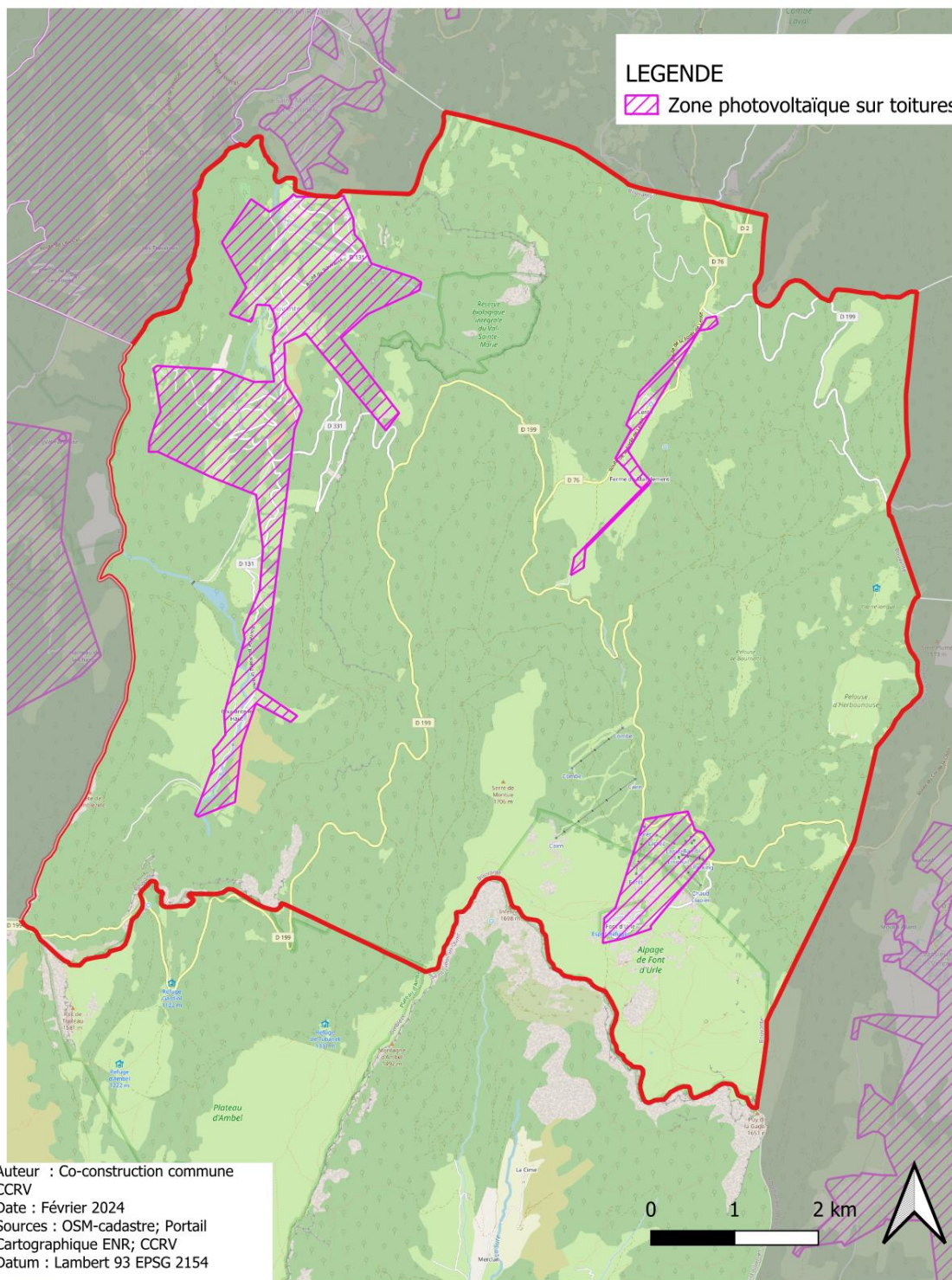
Monsieur le Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- DEFINIT comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones figurant en annexe à la présente délibération

- AUTORISE la Communauté de Communes du Royans Vercors à transmettre la cartographie de ces zones au référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de la Drôme, sous forme cartographiques (SIG).

Zones d'accélération des Energies Renouvelables - Loi APER Commune de BOUVANTE



➤ 2-2 / VALIDATION DE L'ENGAGEMENT DANS L'ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE

Le rapporteur présente au Conseil Municipal :

L'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) est un outil stratégique de l'action locale qui va au-delà d'un simple inventaire naturaliste et qui cartographie des enjeux de biodiversité à l'échelle d'un territoire donné.

La mise en place d'un atlas de la biodiversité communale permet de multiples objectifs.

A la fois outil d'information et d'aide à la décision, il cherche à :

- mieux connaître la biodiversité d'un territoire et identifier les enjeux spécifiques qui y sont liés,
- sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la préservation de cette biodiversité. La considérer comme un bien commun à maintenir et à valoriser,
- intégrer les enjeux de biodiversité en amont des différentes démarches d'aménagement et de gestion du territoire.

Afin de répondre aux objectifs visés, l'atlas de la biodiversité communale donne lieu à la production de trois types de rendus :

- la réalisation d'inventaires naturalistes de terrain au cours desquels sont produites des données d'observation et de suivi d'espèces et/ou d'habitats,
- la production de cartographies d'enjeux de biodiversité qui pourront être intégrés dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire,
- la production de publications, rapports, outils de sensibilisation relatifs à la mise en œuvre de l'ABC et des perspectives d'actions qui en découlent.

La commune s'est déjà positionnée en faveur d'une candidature à l'appel à projet Atlas de la Biodiversité Communale de l'OFB, en partenariat et porté par le Parc naturel régional du Vercors.

Suite à la réponse positive à cet appel à projet national déposé par le Parc naturel régional du Vercors concernant l'Atlas de la Biodiversité Communale et compte tenu de l'intérêt suscité par ce projet, la commune de Bouvante conventionnera avec le Parc naturel régional du Vercors.

La participation de la commune de Bouvante au cofinancement du projet est estimée à 1 146 € pour une durée de trois ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 5 voix Pour, 3 voix Contre (Gilbert BOREL, Jean-Louis JUILLES et Claude DUBREUIL) et 1 abstention (Nicolas BRUN) :

- DE VALIDER l'engagement de la commune dans la démarche d'Atlas de la Biodiversité Communale.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager les dépenses nécessaires au déroulement de ce projet.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec le projet.

➤ 2-3 / BUDGET COMMUNAL - Approbation Compte de Gestion 2023

Approuvé à l'unanimité

➤ 2-4 / BUDGET COMMUNAL - Approbation Compte administratif 2023

CA 2023 :

Excédent de fonctionnement : 5 985,08 €

Excédent d'investissement : 27 966,26 €

Approuvé à l'unanimité

➤ 2-5 / BUDGET COMMUNAL – Affectation du résultat 2023

Excédent reporté en fonctionnement : 141 265,72 €

Excédent reporté en investissement : 254 954,63 €

Approuvés à l'unanimité

➤ 2-6 / BUDGET COMMUNAL – Budget Primitif 2024

Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 451 831,00 €

et en investissement à 306 939,71 €.

Approuvé à **8 voix Pour, 1 voix Contre** (Claude DUBREUIL)

➤ 2-7 / VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Chaque année, il convient de voter le taux des taxes locales relevant de la compétence de la commune.

Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

- Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,
 - Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2024.

Après analyse des différents documents budgétaires, le Maire propose de maintenir les taux des taxes locales comme suit :

TAXES	TAUX 2023	TAUX 2024
Taxe d'habitation	8,50%	8,50%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	29,81%	29,81%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	41,91%	41,91%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE comme suit pour l'exercice 2024, les taux des contributions directes :

- taxe d'habitation : 8,50 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,81 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41,91%

➤ 2-8 / BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT - Approbation Compte de Gestion 2023

Approuvé à l'unanimité

➤ 2-9 / BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT - Approbation Compte administratif 2023

CA 2023 :

Excédent de fonctionnement : 44 585,08 €

Déficit d'investissement : -98 202,31 €

Approuvé à l'unanimité

➤ 2-10 / BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT – Affectation du résultat 2023

Excédent en fonctionnement : 37 436,04 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 37 436,04 €

A reporter en fonctionnement : 0

Déficit reporté en investissement : -94 562,94

Approuvé à l'unanimité

➤ 2-11 / BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT – Budget Primitif 2024

Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 94 886,00 €
et en investissement à 147 736,04 €.

Approuvé à l'unanimité

La séance est levée à 22 h.

Jean-Louis JUILLES		Nadine CORNILLAC	
Gilbert BOREL		Claude DUBREUIL	
Zacharie BELLE		Alexandre FABRE	Excusé
Maryline BERGERON	Excusée	Marie-France FAURE	
Nicolas BRUN			